



COMPTE-RENDU

de la séance du conseil municipal du 13/06/2020

L'an deux mille vingt, le treize juin, à neuf heures trente,

Le conseil municipal de la commune de MARON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de MARON sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09/06/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 15 / votants : 15

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, M. Aurélien VARVOU, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, M. Patrick BERNARD, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

1 - Approbation du compte rendu du 28 mai 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après rectification du nombre de votants 15 au lieu de 14 et de la mention « le candidat proposé n'a pas participé au vote »

2 - Délégation des adjoints

M. Gilbert BLANC a informé le Conseil Municipal que des délégations de fonctions aux adjoints sont nécessaires.

- Mme Carole FRESNEAU, 1^{ère} adjointe est déléguée à l'administration générale, aux affaires scolaires et périscolaires et à l'environnement.

- M. Guilhem de TARLÉ, 2^{ème} adjoint est délégué aux finances communales.

- M. Éric FRESNEAU, 3^{ème} adjoint est délégué à l'urbanisme et aux affaires concernant le sport et la jeunesse.

- Mme Corinne BERNARD, 4^{ème} adjointe est déléguée aux affaires concernant la vie du village (hameaux et centre-bourg), à la santé, aux affaires sociales et à la vie associative.

3 - Représentation dans les organismes extérieurs

M. Gilbert BLANC a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des représentants dans les organismes extérieurs. Le conseil décide à main levée et à l'unanimité :

Organismes extérieurs	Titulaires	Suppléants
Châteauroux Métropole	M. Gilbert BLANC	M. Guilhem de TARLÉ
Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardenes	Mme Carole FRESNEAU Mme Angélique COCLIN	/
RPI Mâron / Sassierges-Saint-Germain	M. Gilbert BLANC Mme Carole FRESNEAU M. Guilhem de TARLÉ	Mme Angélique COCLIN M. Aurélien VARVOU Mme Corinne BERNARD
Syndicat Intercommunal des Eaux du Liennet	M. Gilbert BLANC M. Jean-Gilles LAFARCINADE	/
Comité territorial du Pays Castelroussin	M. Éric FRESNEAU	/
Syndicat Intercommunal de gestion de l'Assainissement autonome	M. Gilbert BLANC	Mme Corinne BERNARD
Comité National d'Action Sociale	M. Gilbert BLANC Mme Sandrine LOUREIRO	/
MARPA	Mme Odile GUINNEPAIN	Mme Corinne BERNARD

4 - Commissions communales

M. Gilbert BLANC a présenté au Conseil Municipal la composition des commissions communales :

Commissions	Représentants
Affaires scolaires et périscolaires / Personnel communal	Mme Carole FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, Mme Odile GUINNEPAIN
Budget / Finances	M. Guilhem de TARLÉ, Mme Agnès PERROT, Mme Claire de TARLÉ, Mme Nathalie CHERPITEL
Communication	M. Guilhem de TARLÉ, Mme Claire de TARLÉ, M. Daniel PILLET, M. Jean-Gilles LAFARCINADE
Patrimoine / Urbanisme (droit de préemption, permis de construire)	M. Éric FRESNEAU, Mme Agnès PERROT, Mme Claire de TARLÉ, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Jean-Gilles LAFARCINADE
Environnement (dont bois communaux, agriculture) / Voirie / Sécurité routière	Mme Carole FRESNEAU, Mme Agnès PERROT, M. Aurélien VARVOU, Mme Françoise ANNAVAL, M. Jean-Gilles LAFARCINADE
Hygiène et Santé (gestion crise sanitaire) / Personnes âgées et personnes dépendantes	Mme Corinne BERNARD, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Angélique COCLIN
Jeunesse et Sport (dont associations sportives) / Travaux / Bâtiments publics	M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, M. Aurélien VARVOU, M. Patrick BERNARD
Vie du village (dont aide sociale) / Associations / Fêtes et cérémonies	Mme Corinne BERNARD, M. Daniel PILLET, Mme Françoise ANNAVAL

5 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Il a été rappelé que le montant maximum de l'enveloppe des indemnités annuelles du maire et des adjoints est de 38 779,68 €.

M. Gilbert BLANC a invité le Conseil Municipal à procéder au vote. Le conseil décide à main levée et à 14 voix pour et 1 abstention :

	Taux en % de l'indice	Montant mensuel de l'indemnité en €	Montant annuel de l'indemnité en €
M. BLANC, Maire	40,3	1 567 €	18 804 €
Mme FRESNEAU, 1 ^{ère} adjointe	10,7	416,16 €	4 993,92 €
M. de TARLÉ, 2 ^{ème} adjoint	$10,7 \times 2/3 = 7,13$	277,44 €	3 329,28 €
M. FRESNEAU, 3 ^{ème} adjoint	$10,7 \times 2/3 = 7,13$	277,44 €	3 329,28 €
Mme BERNARD, 4 ^{ème} adjointe	$10,7 \times 2/3 = 7,13$	277,44 €	3 329,28 €
			33 785,76 €

6 - Détermination des taux des taxes communales

Il a été rappelé que la loi de finances 2020 a gelé la taxe d'habitation à hauteur du taux 2019, à savoir 19,19 %.

M. Gilbert BLANC, a invité le Conseil Municipal à procéder au vote des taux d'imposition des taxes foncières. Le conseil décide à main levée et à l'unanimité, de conserver les mêmes taux que 2019, soit :

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties 16,51 %
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,90 %.

7 - Abandon du « projet » éolien

Il a été rappelé que le projet éolien repose sur deux délibérations :

- 21 février 2017 : Etudes de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de MARON
- 5 novembre 2018 : Promesse de convention de servitudes en vue de l'utilisation des chemins ruraux pour le projet éolien de JP ENERGIE ENVIRONNEMENT.

Sur la demande des 15 membres du conseil municipal présents, le vote aura lieu au scrutin public.

Par appel nominal et à l'unanimité,

les membres du conseil votent pour la délibération contre le projet éolien.

Les délibérations en date des 21 février 2017 et 5 novembre 2018 sont abrogées.

8 - Amélioration de la Communication

- Les séances du conseil municipal seront communiquées systématiquement à la Nouvelle République et L'Écho du Berry.
- Le site internet va être mis à jour, avant d'être refait, et comportera notamment un trombinoscope des élus et agents communaux ainsi qu'un abonnement à une news letter.
- La mention « conseiller municipal » sera visible sur les boîtes aux lettres de chaque élu.
- Des panneaux d'affichage, offerts par M. BAUTHAMY, seront installés dans chaque hameau.

- Un courrier va être distribué à chaque habitant pour évaluer leur satisfaction sur les communications téléphoniques. Les personnes qui le souhaitent pourront également communiquer leur adresse mail, à la mairie, afin de pouvoir recevoir des informations concernant la commune.
- La commune va adhérer au dispositif voisins vigilants qui permet d'améliorer la sécurité et la solidarité entre voisins.

9 - Questions diverses ouvertes au Public

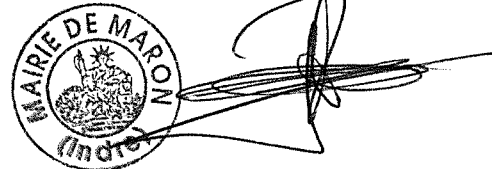
- M. BERNARD souhaite que la clé du four à chaux soit disponible à la mairie. Il fait part également de son mécontentement face aux nombreux chats non stérilisés à Villemongin.
- M. BAUTHAMY : - souhaite que toutes les boîtes aux lettres soient identifiables au moins par le numéro de la rue
 - signale que la circulation est dangereuse lorsque les bus empruntent certaines routes étroites
 - fait part de sa satisfaction sur l'organisation de la séance du conseil.
- Mme PERROT remarque que les chemins communaux n'ont toujours pas été broyés.

Toutes ces remarques seront étudiées afin de pouvoir y répondre.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 11h30.

Le prochain conseil aura lieu le samedi 4 juillet 2020 à 9h30.

Le Maire

The image shows the official seal of the 'MAIRIE DE MARON' in the 'Indre' department. The seal is circular with a central emblem featuring a sun and a tree. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.